



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 31571

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche si, comme le redoute le SNES, principal syndicat d'enseignants des collèges et des lycées, le nombre de recrutés aux concours d'enseignement au printemps 2004, fixé par le ministère, ne compense pas le nombre de départs prévus à la rentrée, pointant ainsi la possibilité de 4 000 postes non pourvus. Il souhaiterait savoir, en conséquence, si les craintes de ce syndicat sont réellement fondées.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations offertes. Les sorties définitives des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimées à 16 300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse pour la rentrée 2005 conduit à une diminution du besoin en professeurs de 4 000. Le nombre de postes offerts aux concours externes et de 3e voie pour 2004 a ainsi été fixé à 12 500. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. A l'inverse, les postes ont été ajustés plus sensiblement à la baisse pour les disciplines dans lesquelles les besoins sont saturés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31571

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2004, page 217

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2670